



CAISSE D'ÉCONOMIE STRATHCONA

Une coopérative financière pour les secteurs de l'éducation et de la santé

COMMUNIQUÉ
VOLUME 1, NUMÉRO 1
FÉVRIER 2009

À Remarquer:

FRAIS D'UTILISATION
Des changements pour certains, mais toujours une aubaine !

COMPTE D'ÉPARGNE LIBRE D'IMPÔT
Des retraits plus souples qu'un REÉR

BONUS COMPTE D'ÉPARGNE POUR AÎNÉS
Chaque sous compte !

FRAUDE
Grave problème. Réduisez les risques – ne communiquez votre NIP à personne. Ne le conservez pas dans votre portefeuille ou sac à main

DANS CE NUMÉRO

- MARGES DE CRÉDIT
- PRÊTS HYPOTHÉCAIRES
- REÉR
- PLAN VERT
- L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

CONSEILS

Vérifiez votre compte REÉR. Avez-vous des placements dans un compte à faible intérêt ?

Transférez ces fonds dans un CPG à intérêt plus élevé.

C'est tout aussi sécuritaire et l'intérêt est plus élevé.

Appelez-nous sans tarder !

FRAIS D'UTILISATION POUR LES MEMBRES DE PLUS DE 59

Pendant de nombreuses années, les membres âgés de 59 ans et plus ont été exonérés de frais d'utilisation, tandis que les membres plus jeunes devaient payer des frais mensuels de 2,50 \$.

Le volume des transactions bancaires que nous traitons a augmenté, de même que les frais que Desjardins nous impose sur ces transactions. De sorte que ces services coûtent de plus en plus cher à la caisse

d'économie.

À partir du 1^{er} mars 2009, des frais forfaitaires mensuels de 2,50 \$ seront imposés à tous les membres de la Caisse d'économie Strathcona.

Une étude comparative des banques canadiennes a démontré que la Caisse d'économie Strathcona est l'une des plus avantageuses actuellement sur le marché.

Les frais forfaitaires mensuels seront débités le dernier jour ouvrable de chaque mois.

Une compte pour investissement seulement sera exonérée de frais d'utilisation. Appelez-nous pour confirmer.

BONUS POUR NOS AÎNÉS

Les membres âgés de plus de 59 ans verront l'intérêt qu'ils reçoivent sur leurs comptes d'épargne majoré de 0,5 %.

CÉLI COMPTE D'ÉPARGNE LIBRE D'IMPÔT

Le gouvernement fédéral a créé un nouvel instrument d'épargne pour les Canadiennes et les Canadiens. Son grand avantage : il est libre d'impôt !

Tout membre âgé de 18 ans et plus peut ouvrir un CÉLI.

La contribution maximale est fixée à 5000 \$ par an. Les droits de cotisation non

utilisés peuvent être reportés aux années suivantes.

Les fonds peuvent être transférés d'un compte non enregistré ou déposés en un seul versement. On peut également alimenter un CÉLI avec des contributions mensuelles.

Les fonds déposés dans ce type de compte peuvent être investis

dans un compte d'épargne, un CPG, des fonds indiciaires ou mutuels.

Les sommes déposées dans un CÉLI ne peuvent pas être déduites de la déclaration de revenus. Mais les intérêts, dividendes ou gains en capital reçus peuvent être retirés en tout temps et ne sont pas imposables. Et il n'y a pas de montant minimum à retirer chaque année.

SUCCURSALE DU CENTRE-VILLE

1980, rue Sherbrooke Ouest, bureau 240
Montréal, QC. H3H 1E8
Tél. : 514-937-5515
Télé. : 514-937-9073
Sans frais : 1-888-937-5515
Courriel : cestrathcona@bellnet.ca

SUCCURSALE DE L'OUEST DE L'ÎLE

17035, boul. Brunswick, bureau 3
Kirkland, QC, H9H 5G6
Tél. : 514-426-5111
Télé. : 514-856-5703
Sans frais : 1-888-350-5111
Courriel : scu@qc.aira.com



STRATHCONA DEVIENT VERT!

La caisse d'économie a décidé de réduire sa consommation de papier, son bilan de CO₂ et ses frais d'expédition.

Les frais d'expédition de ce communiqué s'élèvent à près de 3500 \$.

La CES aimerait envoyer ses futurs communiqués par courriel à ses membres qui possèdent une adresse électronique.

Nos membres peuvent nous aider à diminuer nos coûts tout en protégeant l'environnement petit à petit.

Le courriel nous permet de surcroît de prévenir immédiatement nos membres lorsque la Caisse ou le réseau Desjardins offre une promotion spéciale ou à durée limitée.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'assemblée aura lieu le 21 Avril 2009 à 17:00h au 17035, boul. Brunswick Kirkland, QC

MARGES DE CRÉDIT

La CES offre deux types de marge de crédit à ses membres. L'un est lié à un compte d'épargne avec opérations (EOP) existant ou nouveau. L'autre est basé sur le capital, par exemple la valeur d'un bien immobilier.

Une marge de crédit sur compte courant fonctionne comme un prêt. Chaque mois, le membre rembourse les intérêts et au minimum 3 % du capital. Ce type de marge de crédit est activé aussitôt que le solde du compte est négatif. Ce type de marge de crédit offre également une protection en

cas de découvert. Comme dans le cas des prêts, la marge tient compte de la capacité de paiement du membre.

La marge de crédit basée sur le capital est calculée sur le montant en capital que le membre possède dans un bien immobilier. Un membre peut emprunter jusqu'à 80 % de la valeur de sa propriété ou de son évaluation foncière. Le prêt est garanti par la propriété. Tout comme un emprunt hypothécaire la marge de crédit fait l'objet d'un acte notarié. Chaque mois, le membre peut se

limiter à ne rembourser que les intérêts dus.

Ou il peut payer les intérêts, plus une partie du capital emprunté.

Des frais de notariat de 750 \$ sont imposés sur ce type d'emprunt.

L'emprunteur paie le taux préférentiel Desjardins moins 0,5 %.

Pour les taux en vigueur, visitez

www.strathconacu.com

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

Les taux d'intérêt des prêts hypothécaires de la CES sont extrêmement concurrentiels. Tenez-vous au courant des taux en vigueur en appelant votre succursale ou en visitant le site www.strathconacu.com. Les taux sont constamment mis à jour.

Lorsqu'on y ajoute les ristournes annuelles, nos taux déjà très faibles deviennent encore plus avantageux pour nos

membres. L'année dernière, les membres ont reçu une ristourne de 10,25 % de l'intérêt qu'ils avaient versé sur leur emprunt hypothécaire en 2007.

Ces ristournes sont versées après adoption des recommandations du conseil d'administration par l'assemblée générale annuelle.

La CES offre des super aubaines à ses membres

sur les prêts hypothécaires :

- Une ristourne de 2 % de l'intérêt à payer au cours du terme de l'emprunt (max. de 5 ans)

- Une prime de frais de notariat (max. 750 \$)

- Transfert d'emprunt hypothécaire – remise maximale de pénalité de 3 mois d'intérêt

REÉR

La date limite pour contribuer à votre REÉR pour l'année fiscale 2008 est le 2 mars 2009.

N'attendez pas; appelez votre succursale dès aujourd'hui pour verser votre contribution.

Vous n'avez pas assez de fonds? Appelez-nous pour un emprunt. Le taux d'intérêt pour un an n'est que de 4,95 %.